

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 78-427-1932 Soldes et indemnités.

n° 78-427-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 juin 1932

Numéro JO
n° 427 du 30/06/1932

Date du numéro
30 juin 1932

TEXTE INTÉGRAL

est indemnités de nomadisation et l'indemnité supplémentaire de dèèplacement, créées par les arrêtés du 28 septembre 1929 et du 1er octobre 1930, sont supprimées pour compter du 1er janvier 1931. Les gradés curopéens en service au peloton méhariste percevront, à partir du 1er janvier 1931, une indemnité journalière forfaitaire de nomadisation de 15 franes, Une indemnité de fonctions de 1.200 francs l'an est attribuée, pour compter du 1er janvier 1931, au sous-officier commandant le peloton méhariste,